



CP3619

CONSENTEMENT UTILISATION SERVICES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Je soussigné(e) _____,
Prénom et nom de l'utilisateur

autorise _____, professionnel de l'IUCPQ-UL :

Cocher toutes cases qui s'appliquent et compléter les informations :

- Courriel : _____
- Messagerie texte (y compris messagerie instantanée) téléphone cellulaire : _____
- Autre (préciser) : _____

(Ci-après les «**Services de communication électronique (Services)**»)

- Je consens à communiquer et à recevoir des communications électroniques des professionnels de l'IUCPQ-UL au moyen des Services.
- J'atteste de l'exactitude des informations pour me joindre, au moyen des Services, que j'ai inscrites dans le présent formulaire.
- J'ai pris connaissance de la liste des risques et restrictions d'utilisation des Services choisis qui se trouve dans l'annexe 1 de ce formulaire de consentement, j'ai compris lesdits risques, restrictions et conditions et je les accepte.
- J'ai pris connaissance de la liste des conditions d'utilisation des Services de communication électronique choisis qui se trouve à l'annexe 2 de ce formulaire de consentement et je m'y conformerai, ainsi qu'à toute autre mesure que les professionnels de l'IUCPQ-UL pourraient imposer relativement aux communications électroniques au moyen des Services.
- Je reconnais que le professionnel de l'IUCPQ-UL et moi-même, pouvons, en tout temps et sur préavis écrit, mettre fin à l'option de communiquer au moyen des Services.
- Je reconnais avoir obtenu des réponses à toutes mes questions relativement à ce formulaire et aux informations comprises à l'annexe 1 et l'annexe 2.

Cette autorisation est valable pour une période de _____ jours à compter de la signature de ce document.

Signature : usager ou personne autorisée

Date :

Année				Mois		Jour			

Signature : parent (si enfant de moins de 14 ans)

Date :

Année				Mois		Jour			

Témoin de la signature

Date :

Année				Mois		Jour			

N.B. On doit s'assurer que les signataires de ce formulaire sont autorisés à le faire conformément aux textes législatifs en vigueur. Prière de mentionner à quel titre (curateur ou titulaire de l'autorité parentale) la personne est autorisée à signer, le cas échéant.

Autres renseignements requis pour communiquer au moyen des Services (le cas échéant) :



CP3619

CONSENTEMENT UTILISATION SERVICES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

ANNEXE 1 - Risques et restrictions associés à l'utilisation des Services de communication électronique (Services)

Les intervenants de l'IUCPQ-UL utiliseront des moyens raisonnables en vue de protéger la sécurité et la confidentialité des informations transmises et reçues au moyen des Services. Cependant, en raison des risques mentionnés ci-dessous, les intervenants de l'IUCPQ-UL ne peuvent garantir la sécurité et la confidentialité des communications électroniques :

- Le recours aux Services pour échanger des renseignements personnels peut accroître le risque que de tels renseignements soient divulgués à des tiers. Les courriels, les messages texte et la messagerie instantanée peuvent être facilement réacheminés, ce qui augmente le risque d'envoi non intentionnel à un destinataire inconnu.
- En dépit d'efforts raisonnables pour protéger les renseignements personnels et assurer la sécurité des communications électroniques, il n'est pas possible de sécuriser totalement ces renseignements.
- L'IUCPQ-UL peut avoir un droit reconnu par la loi d'inspecter et de conserver les communications électroniques reçues et transmises via le service de courrier électronique appartenant à l'IUCPQ-UL.
- Les communications électroniques peuvent introduire un logiciel malveillant dans un système informatique risquant ainsi d'endommager l'ordinateur, le réseau informatique ou les systèmes de sécurité, ou d'en perturber le fonctionnement.
- Les communications électroniques peuvent être réacheminées, interceptées, diffusées, mises en mémoire ou même modifiées sans que les intervenants de l'IUCPQ-UL ne le sachent ou ne l'aient autorisé.
- Même si l'expéditeur et le destinataire ont supprimé les messages électroniques, il peut y avoir des copies de sauvegarde sur un système informatique.
- Les intervenants de l'IUCPQ-UL peuvent se voir contraints de divulguer les communications électroniques conformément à la loi ou sur ordonnance du tribunal.
- Il est plus facile de falsifier un courriel, un message texte ou une messagerie instantanée qu'un document écrit à la main ou signé.
- Par ailleurs, il est impossible de vérifier l'identité de l'expéditeur ou de s'assurer que seul le destinataire pourra lire le courriel ou la messagerie instantanée une fois qu'ils sont envoyés.

Initiales de l'utilisateur : _____

ANNEXE 2 - Conditions d'utilisation des Services de communication électronique (Services)

- Les professionnels de l'IUCPQ-UL ne peuvent pas garantir qu'ils liront ou répondront aux communications électroniques dans un délai précis. Par conséquent, les Services ne doivent pas être utilisés dans les cas d'urgence médicale ou toutes autres situations devant être traitées rapidement. Les communications électroniques ne peuvent se substituer à une communication en personne, au téléphone, ou aux examens cliniques, le cas échéant, ou encore à la consultation des urgences au besoin.
- Si une communication électronique nécessite ou demande la réponse d'un professionnel de l'IUCPQ-UL et qu'aucune réponse n'est reçue dans un délai raisonnable, il incombe à l'utilisateur de faire un suivi afin de déterminer si le destinataire visé a bien reçu la communication, et à quel moment celui-ci y répondra.
- Les communications électroniques peuvent être imprimées ou transcrites et peuvent être déposées au dossier médical. D'autres personnes ayant un droit d'accès au dossier médical, comme certains membres du personnel, peuvent également avoir accès à ces communications.
- Les professionnels de l'IUCPQ-UL ne sont pas responsables de la perte d'informations causée par des pannes techniques liées au logiciel ou au fournisseur de services Internet de l'utilisateur.

Initiales de l'utilisateur : _____